



Doc. 16044  
03 octobre 2024

## Protéger les droits humains et améliorer la vie des travailleuses et des travailleurs du sexe et des victimes d'exploitation sexuelle

### Amendement<sup>1</sup> n° 11

*Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 11 par le paragraphe suivant:*

«L'Assemblée constate que les États membres du Conseil de l'Europe ont choisi d'adopter des approches diverses : alors que la Belgique a dépénalisé la prostitution, d'autres États, comme la Suède et la France, ont adopté une législation abolitionniste. Toutefois, les données disponibles tendent à prouver que le modèle de la dépénalisation échoue à protéger véritablement les personnes en situation de prostitution. Ainsi, on compte 36 fois plus de personnes prostituées en Allemagne qu'en Suède pour 1 000 habitants. Aux Pays-Bas et en Belgique, le nombre de victimes d'exploitation sexuelle continue d'augmenter. Le Parlement européen note que, selon Europol, ce modèle permet aux trafiquants de profiter de l'environnement juridique pour exploiter plus facilement leurs victimes, et que, de ce fait, les situations de traite des êtres humains et de violence se multiplient. Il note également que la dépénalisation du proxénétisme et de l'achat de services sexuels a entraîné une augmentation de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. D'un autre côté, si le modèle abolitionniste n'est pas une solution universelle pour réduire la demande, le trafic, la violence ou l'exploitation sexuels, des éléments factuels provenant de pays qui l'ont adopté montrent des résultats positifs sur le plan de l'accès à des programmes de sortie et de réinsertion professionnelle, ou s'agissant de la réponse pénale apportée au proxénétisme et à la traite des êtres humains. En Suède, la demande de prostitution est passée de 13,6 % à 7,9 % entre 1995 et 2008 à la suite de la mise en œuvre de ce modèle.»

*Déposé par:*

SÁNCHEZ GARCÍA José María, Espagne, CE/AD  
GRAF Martin, Autriche, CE/AD  
HART Sally-Ann, Royaume-Uni, CE/AD  
KLEINWÄCHTER Norbert, Allemagne, CE/AD  
SCHOOS Alexandra, Luxembourg, CE/AD

1. 2024 - Quatrième partie de session

